

Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service de location à longue durée de vélos à assistance électrique

Version du 03/09/2024

ARTICLE 1 – Objet et coordonnées

1.1 Objet

La location de vélos à assistance électrique longue durée est un service proposé par Communauté d'agglomération du Grand Sénonais (ci-après dénommée l'« Autorité Organisatrice »), sur le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice (ci-après dénommé le « territoire »), dont la gestion est confiée à Transdev Sénonais (ci-après dénommé « l'Exploitant ») société par actions simplifiée, au capital de 100 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Sens sous le numéro 789 923 018 (ci-après le « Service »). Ce Service implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après dénommées « CGAU »). Le présent contrat de location est conclu entre l'Utilisateur et l'Exploitant.

L'intégralité des CGAU est également disponible à « L'Espace Mobilités », et sur les sites internet : www.bus-intercom.com et www.velo-intercom.com

1.2 Coordonnées de Transdev Sénonais/Service Client

Adresse du Service Client : Transdev Sénonais, Rue Saint Sauveur des Vignes, ZI des Vauguilletes, 89100 SENS

Téléphone : 03 86 64 17 00 (numéro non surtaxé)

Courriel : intercom@transdev.com / Site internet : www.velo-intercom.com

Espace Mobilités : 3 rue du Général Leclerc, 89100 SENS

Les horaires d'ouverture de l'Espace Mobilités sont les suivants :
du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ;
et le samedi : de 09h00 à 12h30.

ARTICLE 2 – Conditions d'accès

2.1 Le Service est destiné aux personnes physiques pour leur besoin de déplacement personnel, il permet de louer un vélo à assistance électrique (VAE) pour une période déterminée.

Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est par conséquent ni cessible, ni transmissible. Une personne ne peut contracter qu'un seul contrat de location.

L'utilisation du Service par des opérateurs économiques ou des personnes physiques à des fins professionnelles est strictement interdite.

Le Service est accessible aux personnes âgées de dix-huit (18) ans minimum résidant sur le territoire énoncé à l'article 1.1 ci-dessus et pouvant justifier d'une adresse sur ce dit territoire (ci-après dénommée l'« Utilisateur »), reconnaissant être aptes à la pratique du vélo, connaître les règles du Code de la route relatives à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'Utilisateur.

2.2 La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'Utilisateur ou la personne utilisatrice du vélo.

2.3 Le Service est accessible dans la limite de la flotte de vélos disponibles, l'Exploitant ne

pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité d'un vélo, d'un équipement ou un accessoire.

La location est limitée à un vélo adulte. Il est impossible de louer deux vélos adultes simultanément.

2.4 L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU, sans être tenu de fournir aucune autre justification.

ARTICLE 3 – Equipement des vélos

3.1 Les vélos à assistance électrique loués sont accompagnés d'un manuel utilisateur et ont notamment l'équipement et les accessoires suivants :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptriques visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Une batterie 13 Ah et un chargeur batterie ;
- Un moteur électrique.

Les vélos peuvent être accompagnés d'accessoires suivants :

- Un porte-bagage ;
- Un panier ;
- Un cadenas de type U ;
- Antivol de cadre avec câble à boucle ;

L'Exploitant remet également un manuel utilisateur à la fonction d'assistance électrique (moteur et batterie). Les batteries utilisées sur les VAE doivent être manipulées avec précaution, l'Utilisateur doit éviter de les utiliser en cas de choc. De fait, à la suite d'un choc trop violent ces batteries peuvent présenter un risque de court-circuit, d'échauffement, voire de se consumer.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de douze (12) ans qu'ils soient conducteurs ou passagers et il est recommandé pour les adolescents et les adultes.

3.2 Le poids du VAE est de vingt-sept (27) kg.

L'Utilisateur s'engage à ne pas excéder la charge maximale totale que peut supporter le VAE de cent vingt (120) kg pour le vélo. Le poids maximum que peut supporter le panier est de dix (10) kg ; le poids maximum que peut supporter le porte-bagage est de vingt-cinq (27) kg.

La taille recommandée est de 1m55 à 1m85.

ARTICLE 4 – Type et durée de contrat

4.1 La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'un vélo, de ses équipements et accessoires.

4.2 Les conditions relatives à la durée de location sont les suivantes :

L'Utilisateur peut louer le vélo pour une durée de :

- un (1) mois ; ou
- trois (3) mois.

Au plus tard deux (2) semaines avant l'expiration du contrat de location souscrit, l'Utilisateur peut procéder au renouvellement du contrat de location. Le cumul de durées de contrats

successifs ne pourra pas dépasser six (6) mois.

A l'issue de la durée précitée et en l'absence de souscription d'un nouveau contrat de location, dans la limite maximum de six (6) mois ci-dessus, l'Utilisateur doit restituer le vélo, ses équipements et accessoires.

ARTICLE 5 - Modalités liées au Service

Un formulaire d'inscription (contrat de location) est disponible et doit être complété sur le site internet www.velo-intercom.com dans la rubrique « réservation ».

5.1 Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit signer un contrat de location.

La location est limitée à un vélo. Il est impossible de louer deux vélos simultanément par personne.

- L'Utilisateur consulte le catalogue des vélos disponibles pour la durée de location souhaitée et la date de livraison souhaitée.
- Si le vélo n'est pas disponible à la location, l'Utilisateur peut s'inscrire sur une liste d'attente en remplissant un questionnaire disponible sur www.bus-intercom.com.
- Si le vélo choisi est disponible à la location, et en fonction de l'ordre des demandes, l'Utilisateur est invité à finaliser sa location en signant le contrat de location.

5.2 Pour signer le contrat de location, l'Utilisateur doit effectuer une réservation. Pour cela, il doit procéder de la manière suivante :

- Sélectionner son vélo ;
- Sélectionner la durée de la location souhaitée ;
- Sélectionner la date et le créneau horaire de livraison souhaitée ;
- Ajouter au panier sa sélection et valider ;
- S'identifier (nom, prénom et adresse courriel) ou créer un compte en :
 - Remplissant son adresse courriel, nom et prénom, et en choisissant un mot de passe ;
 - Accepter les présentes CGAU du Service et avoir pris connaissance de la politique de confidentialité ;
 - L'Utilisateur recevra ensuite un courriel contenant la confirmation de la création du compte.
- Définir l'usager en complétant les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, courriel et numéro de téléphone ;
- Télécharger son justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, d'électricité, certificat de scolarité ou de travail) sur le territoire de l'Autorité Organisatrice datant de moins de trois (3) mois, et son passeport ou sa Carte Nationale d'Identité ou titre de séjour en cours de validité. En cas d'absence de téléchargement de ces documents dans le compte client, ces derniers devront être fournis avant la date de livraison afin que la location soit validée ;
- Passer au paiement en complétant les informations de facturation et de contact : adresse postale et numéro de téléphone, puis valider les informations ;
- Renseigner ses coordonnées bancaires IBAN pour le besoin du dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location conformément à l'article 6.2 des présentes CGAU. L'Utilisateur doit disposer sur son compte de la somme correspondant au montant du dépôt de garantie ;
- L'Utilisateur doit procéder à la relecture de l'ensemble des informations ;
- Accepter les présentes CGAU disponibles sur le site internet www.velo-intercom.com ou www.bus-intercom.com ;
- Cocher ou non la case sur le droit de rétractation en fonction de la date de début de location souhaitée ;
- Effectuer le paiement du montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat de location. Le débit du compte se fera directement sur le compte

bancaire de l'Utilisateur et apparaîtra conformément aux délais bancaires.

L'Utilisateur reçoit un courriel de confirmation de la signature du contrat de location avec le détail de sa location.

Les pièces justificatives feront l'objet d'une vérification par l'Exploitant, un courriel de confirmation de la validation ou non des pièces, sera envoyé à l'Utilisateur.

L'Exploitant prendra ensuite contact par téléphone avec l'Utilisateur pour valider la date, le créneau horaire et l'adresse de livraison.

L'Utilisateur peut annuler sa réservation jusqu'à la livraison effective et sera alors remboursé du paiement effectué. Son dépôt de garantie sera également levé conformément à l'article 6.2 ci-dessous.

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations personnelles nécessaires à la gestion du contrat de location, notamment l'adresse, ses pièces justificatives et l'IBAN.

5.3 Réservation d'un vélo

La signature du contrat de location entraîne la réservation d'un vélo. Lors de la signature du contrat, et dans l'ordre d'inscription, un rendez-vous est fixé pour la livraison à domicile ou à toute autre adresse indiquée par l'Utilisateur et sise sur le territoire de l'article 1.1.

Tout rendez-vous non honoré sans en avertir l'Exploitant, dans le délai de vingt-quatre (24) heures avant le rendez-vous, entraîne l'annulation de la réservation et la résiliation du contrat de location pour faute de l'Utilisateur.

5.4 Flotte de vélo

L'Exploitant peut assurer la location de vélo uniquement dans la limite de vélos disponibles. Les vélos sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers.

Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent.

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre.

L'Autorité Organisatrice et l'Exploitant ne sont pas responsables des dommages directs et indirects que pourrait causer l'Utilisateur du fait de l'utilisation du vélo, causés au vélo, à un tiers ou à lui-même, sauf en cas de faute de la part de l'Autorité Organisatrice et/ou de l'Exploitant.

5.5 Conditions générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation par l'Utilisateur des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourrait être amené à évoluer. Les nouvelles CGAU seront publiées sur les sites internet www.velo-intercom.com et www.bus-intercom.com

Les CGAU acceptées au moment de la signature du contrat de location sont applicables à l'Utilisateur.

Les nouvelles CGAU ne sont applicables à l'Utilisateur que s'il les a expressément acceptées. En cas de renouvellement du contrat de location l'Utilisateur devra accepter les CGAU en vigueur à la date de signature du nouveau contrat de location.

5.6 Renouvellement de la location

5.6.1 Le contrat de location est conclu pour une durée d'engagement définie à l'article 4 précité. Toute reconduction tacite est expressément exclue. Le contrat prendra fin à l'expiration de la durée définie à l'article 4. Dans la limite de disponibilité et si le vélo n'est pas réservé pour un autre Utilisateur, l'Utilisateur a la possibilité de renouveler son contrat de manière express, au plus tard, deux (2) semaines avant l'expiration du dernier contrat

conformément à l'article 4 ci-dessus.

5.6.2 L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'établissement d'un nouveau contrat de location en cas de dégradation du vélo, de non-règlement de sommes dues ou de tout autre comportement préjudiciable à l'Exploitant.

Dans l'hypothèse où l'Exploitant accepterait la conclusion d'un nouveau contrat malgré le non-règlement de sommes dues au titre d'un contrat précédent, l'Exploitant ne pourra invoquer ce défaut de paiement antérieur pour résilier unilatéralement le contrat.

5.7 Usage non professionnel : l'Utilisateur peut utiliser le vélo loué pour réaliser son trajet domicile-travail, ses déplacements professionnels ponctuels quotidiens et ses activités de loisirs. Tout usage à des fins de transport de marchandises ou de personnes (en dehors des conditions des présentes CGAU) est strictement interdit. L'Exploitant se réserve la faculté de résilier le contrat, aux conditions prévues à l'article 12 des présentes CGAU, en cas d'usage professionnel constaté.

5.8 Il est interdit à l'Utilisateur :

- de modifier le vélo, ses équipements et ses accessoires ;
- de placer seul ou par un tiers les équipements et accessoires sur le vélo (dont le siège enfant) ;
- de prêter, céder, louer ou sous-louer le vélo, ses équipements et accessoires ;
- de permettre de quelque façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du vélo, son équipement et ses accessoires, par des tiers quels qu'ils soient ;
- de transporter un autre passager ;
- de transporter un animal ;
- d'utiliser le vélo à l'occasion de compétitions ;
- utiliser le vélo à des fins non-conformes aux présentes CGAU.

ARTICLE 6 - Modalités de paiement

6.1 Tarifs

Lors de la souscription du contrat, l'Utilisateur est tenu de payer en une seule fois le montant de la location (au prix fixé au moment de la souscription du contrat de location et disponible en Annexe 2 des présentes). Le paiement intervient par carte bancaire sur le site web du Service.

Sont notamment acceptées les cartes bancaires des réseaux suivants :

- Réseau CB ;
- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

Les tarifs sont détaillés en Annexe 2 et sur les sites internet www.velo-intercom.com et www.bus-intercom.com

Ils sont valides à compter du début de la période de location et peuvent être modifiés à tout moment par l'Autorité Organisatrice. L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront uniquement aux nouveaux contrats, y compris les renouvellements.

Le tarif inclus une assurance casse, vol et responsabilité civile dans les conditions de l'annexe 4.

6.2 Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat (disponible en Annexe 2 des présentes), devra être constitué par autorisation de prélèvement SEPA. L'Utilisateur devra renseigner ses coordonnées bancaires (IBAN). L'autorisation de prélèvement SEPA est signée au moyen d'un code reçu par SMS.

Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location, un mandat de prélèvement est alors créé, du montant du dépôt de garantie. A l'expiration du contrat ou en cas d'annulation ou de résiliation du contrat, et si le dépôt de garantie n'a pas besoin d'être prélevé par l'Exploitant dans les conditions des présentes CGAU, l'autorisation de prélèvement est révoquée dans un délai de sept (7) jours calendaires après la fin du contrat de location ou à compter de la demande d'annulation ou de résiliation du contrat de location.

En cas de présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de la carte bancaire d'un compte n'appartenant pas à l'Utilisateur, le titulaire dudit compte devra être présent et accompagner l'Utilisateur lors de la livraison du vélo. Le titulaire devra pouvoir justifier son identité (présentation de la pièce d'identité : carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité).

L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification concernant ses coordonnées bancaires fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter, pendant la période de location, le bon encaissement du dépôt de garantie.

6.3 Utilisation du dépôt de garantie

L'Utilisateur est tenu de restituer le vélo, ses équipements et accessoires dans l'état dans lequel ils lui ont été remis, à l'exception de la vétusté. Pour ce faire, il devra entretenir le vélo, les équipements et accessoires et informer l'Exploitant de tout défaut ou usure. En cas de dégradation du vélo, des équipements et accessoires, l'Utilisateur supporte les montants correspondants aux dommages directs subis par le vélo, les équipement et accessoires, pendant la location.

L'Exploitant facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date de la souscription du contrat de location. En cas de non-paiement des dégradations ou de non-restitution du vélo, des équipements et accessoires, l'Exploitant procède à l'encaissement du dépôt de garantie dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'expiration du délai de paiement indiqué dans la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

ARTICLE 7 - Conditions de livraison et du retour d'un vélo loué

Lorsque l'Utilisateur a signé le contrat de location, a accepté les CGAU et a fourni toutes les pièces justificatives nécessaires il doit demander un rendez-vous auprès de l'Exploitant pour pouvoir se faire livrer le vélo à domicile ou à toute autre adresse indiquée par l'Utilisateur et sise sur le territoire de l'article 1.1.

7.1 La livraison

Pour la livraison du vélo : l'Utilisateur doit prendre rendez-vous et être présent à son domicile, ou à toute autre adresse indiquée par l'Utilisateur et sise sur le territoire de l'article 1.1., à la date et à l'heure convenus pour la livraison du vélo. Il se présente avec sa pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité.

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo, les équipements et accessoires tel que décrit à l'article 3 des présentes, notamment la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins, de la transmission et de l'éclairage, le bon état général du cadre et des pneumatiques, le bon fonctionnement du display, de la batterie, du chargeur de batterie et du moteur électrique.

L'agent de l'Exploitant dispensera à l'Utilisateur des conseils pour la bonne utilisation du vélo, ses équipements et accessoires.

7.2 Entretien

L'Utilisateur doit faire effectuer l'entretien et les réparations en s'adressant uniquement auprès de l'Exploitant. Toute intervention sur le vélo par l'Utilisateur ou un tiers pourra entraîner la

résiliation du contrat de location dans les conditions de l'article 12 des présentes, ainsi que la facturation de toute réparation qui sera rendue nécessaire par l'Exploitant dans les conditions tarifaires de l'Annexe 2 des présentes.

L'Utilisateur s'engage à présenter le vélo au bout de six (6) mois de location pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous par téléphone au 06 15 35 71 60 (non surtaxé).

À tout moment, l'Exploitant se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de venir présenter le vélo pour en vérifier son bon fonctionnement.

7.2.1 Les dégradations dues à une usure anormale constatées sur le vélo sont à la charge de l'Utilisateur. Les réparations seront réalisées par l'Exploitant et facturées à l'Utilisateur, conformément à la grille tarifaire des opérations de maintenance jointe en Annexe 2 des présentes.

7.2.2 En cas d'immobilisation du vélo pour réparations, l'Exploitant responsable du Service remettra à l'Utilisateur un nouveau vélo pour éviter une interruption du Service (à la condition qu'un vélo soit disponible immédiatement). Un état des lieux de retour du premier vélo sera alors effectué et un état des lieux de départ du second vélo sera réalisé pour permettre le départ de ce nouveau vélo que l'Utilisateur conservera jusqu'à la fin de son contrat.

7.2.3 Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant, les factures seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

7.3 Vol ou sinistre

L'Utilisateur s'engage à respecter les conditions d'assurance.

En cas de vol ou disparition du vélo pour toute autre cause, l'Utilisateur doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer le vol à l'Exploitant par téléphone au numéro indiqué à l'article 1.1 ci-dessus, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance du vol et transmettre une copie du dépôt de plainte par courriel à intercom@transdev.com

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pour vol.

Si l'Utilisateur a respecté les conditions ci-dessus, ainsi que les conditions d'assurance ce dernier se verra rembourser le dépôt de garantie dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la remise de la copie du dépôt de plainte à l'Exploitant.

Dans le cas où le vélo serait retrouvé et en cas de dégradation, causant un préjudice direct à l'Autorité Organisatrice et à l'Exploitant, l'Utilisateur s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par l'Exploitant conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes en vigueur à la date de réparations. A défaut de paiement, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie.

7.4 Restitution du vélo

La restitution du vélo se fait au domicile ou à toute autre adresse indiquée par l'Utilisateur et sise sur le territoire de l'article 1.1. L'Utilisateur est averti par courriel de la fin de la location ; un agent de l'Exploitant prendra contact avec l'Utilisateur par téléphone afin de fixer un rendez-vous pour la restitution du vélo, équipement et accessoires.

Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure normale du vélo, de l'équipement et des accessoires, à la charge de l'Exploitant et les éléments constituant une usure anormale, à la charge de l'Utilisateur. Dans ce dernier cas, une facture sera établie conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes en vigueur, disponible sur les sites internet www.velo-intercom.com et www.bus-intercom.com, à la date de souscription du contrat ou du renouvellement du contrat. Cette facture devra être payée par l'Utilisateur afin de mettre un terme à la location et permettre la levée du dépôt de garantie. Les factures

seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

Le vélo, les équipements et accessoires loués doivent impérativement être restitués au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. En cas de retard au-delà de sept (7) jours calendaires, l'Exploitant appliquera la pénalité de retard d'un montant de cinq euros (5€) toutes taxes comprises (TTC) par vélo par semaine de retard (toute semaine entamée est due en entier).

En cas de non-souscription d'un nouveau contrat ou de non-restitution du vélo à la date prévue dans le contrat de location, l'Exploitant pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaissera l'intégralité du montant du dépôt de garantie au-delà de quinze (15) jours calendaires de retard.

L'Utilisateur s'engage à restituer un vélo propre et en état de fonctionnement. En cas de retour du vélo avec des éléments manquants ou cassés, l'Utilisateur supportera les frais de réparation ou se verra prélevé le dépôt de garantie.

ARTICLE 8 - Obligations de l'Utilisateur

8.1 Le vélo, ses équipements et accessoires restent la propriété exclusive de l'Autorité Organisatrice pendant toute la durée de la location. L'Utilisateur s'interdit de sous-louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager.

8.2 L'Utilisateur est responsable du vélo qu'il a loué pendant toute la durée du contrat. Il doit tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, sa dégradation ou sa destruction. Il s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation pour éviter sa disparition.

8.3 La signature du contrat de location par l'Utilisateur implique que ce dernier ait pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourra être amené à évoluer conformément à l'article 5.5 ci-dessus. Toute modification des présentes CGAU, sera portée à la connaissance des Utilisateurs et publiée sur les sites Internet www.velo-intercom.com et www.bus-intercom.com

8.4 L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du vélo loué et survenant pendant la période de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du vélo à l'Exploitant. L'Utilisateur accepte que si son utilisation du Service, vélo, des équipements et accessoires provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre l'Exploitant. L'Utilisateur dégage l'Exploitant et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du vélo, des équipements et accessoires mis à sa disposition en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas d'évènement de force majeure.

8.5 L'Utilisateur est informé que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux ne dépassant pas dix kilogrammes (10 kg). L'Utilisateur est autorisé à monter seul sur le vélo, le transport de personne et d'animaux sur le vélo est strictement interdit.

8.6 L'Utilisateur reconnaît avoir la garde du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution

à l'Exploitant. L'Utilisateur s'engage à verrouiller le vélo avec le système antivol, dès qu'il interrompt, même pour une très courte durée, l'utilisation du vélo et de l'équipement, en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur). L'Utilisateur s'engage à stationner son vélo la nuit et durant les longues périodes d'inutilisation dans un lieu fermé et sécurisé. Il s'engage à utiliser le vélo avec soin, et à le restituer, avec l'ensemble des équipements et accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors de la livraison.

8.7 En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo mis à sa disposition par l'Exploitant durant la période de location et non imputable à ce dernier. Hors dommage imputable à l'Utilisateur et en fonction de la disponibilité de la flotte de vélos, un remplacement pourra être envisagé en cas de dysfonctionnement du vélo loué.

8.8 L'Utilisateur doit suivre les démarches de sécurité suivantes :

- respecter les manuels d'utilisation, ainsi que suivre les conseils dispensés par les agents de l'Exploitant lors de la livraison du vélo ;
- adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries ;
- effectuer le réglage de la selle et/ou de guidon pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit) ;
- utiliser un vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du Code de la route ; de façon générale, de respecter le Code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (notamment respecter les feux de signalisation, ne pas rouler sur les trottoirs, ...).

Si l'Utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, l'Exploitant ou l'Autorité Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.

ARTICLE 9 - Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.221-2 et L.221-28 du Code de la consommation, les services de transport de passagers dont l'activité de location de voitures et de transport de biens devant être fournis à une date ou à une période déterminée ne donnent pas droit à rétractation.

En cas de souscription à distance de services éligibles au droit de rétractation, notamment la location de vélos, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du contrat de location, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incombant à l'Utilisateur. L'Utilisateur devra rapporter la preuve de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, le dernier jour à minuit.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe l'Exploitant de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter pouvant prendre la forme d'une simple lettre ou du formulaire figurant en Annexe 3 des présentes :

- par courriel à l'adresse suivante : intercom@transdev.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : Transdev Sénonais, Rue Saint Sauveur des Vignes, ZI des Vauguilletes, 89100 SENS

Le remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Utilisateur pour la transaction initiale, sauf s'il a expressément accepté qu'il intervienne par un moyen différent.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se voit intégralement remboursé des montants payés.

Si le Service a commencé sur demande expresse de l'Utilisateur avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement est effectué au *pro rata temporis* du nombre de jours/mois entiers restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat. Le mois en cours, ainsi que les éventuels coûts d'usage complémentaires restent dus. Le remboursement interviendra dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la confirmation de réception de la demande de rétraction faite par l'Utilisateur auprès de l'Exploitant.

Dans ce dernier cas, l'Utilisateur devra prendre rendez-vous avec l'Exploitant, par téléphone au 06 15 35 71 60 (non surtaxé), pour restituer le moyen de transport à l'adresse de livraison indiquée au moment de la souscription du contrat de location, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision de se rétracter du présent contrat. Une fois ce délai passé, des frais d'usage seront imputés, au *pro rata temporis*, sur le remboursement.

ARTICLE 10 – Règles spécifiques au démarchage téléphonique

L'Utilisateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (la liste Bloctel) sur <https://www.bloctel.gouv.fr/> ou par voie postale à l'adresse : Worldline - Service Bloctel CS 61311 - 41013 Blois Cedex.

ARTICLE 11 - Assurance

11.1 Il est recommandé à l'Utilisateur d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés par l'Utilisateur à un tiers lors de l'utilisation du vélo en location (notamment blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule).

L'Exploitant se réserve la possibilité demander une attestation d'assurance à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est seul et unique responsable des dommages causés par l'utilisation du vélo pendant toute la durée de son usage, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée par le contrat de location en cas de restitution tardive par l'Utilisateur, sauf en cas de force majeure.

11.2 En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits à l'Exploitant en le contactant aux coordonnées indiquées à l'article 1.1 ci-dessus dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo demeure sous sa pleine et entière responsabilité, jusqu'à sa remise en mains propres à l'Exploitant.

ARTICLE 12 – Résiliation

12.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Utilisateur peut résilier le contrat de location, à tout moment, dans les cas listés ci-dessous :

- Déménagement/mutation/études de l'Utilisateur en dehors du territoire de l'Autorité Organisatrice (justificatif de domicile) ;
- Décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;

- Incapacité physique à faire du vélo, temporaire de plus d'un (1) mois ou définitive (certificat médical).

La demande de résiliation doit être faite par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1 et accompagnée de justificatifs.

La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription ou du renouvellement du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

12.2 Résiliation du fait de l'Utilisateur

En dehors des cas de motifs légitimes l'Utilisateur peut résilier le contrat de location avant l'échéance de son engagement en cas de manquement de l'Exploitant à l'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes CGAU.

Dans ce cas l'Utilisateur peut résilier son contrat, moyennant un préavis de quinze (15) jours calendaires, sans frais ni pénalité en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.

La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription du contrat ou du renouvellement du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

12.3 Résiliation pour faute

Le contrat de location peut être résilié par l'Exploitant en cas de faute de l'Utilisateur.

Est considérée comme une faute de l'Utilisateur :

- Carte bancaire/autorisation de prélèvement expirée ou invalide ;
- Défaut de paiement partiel ou total ;
- Utilisation du Service non conforme aux présentes CGAU ;
- Réparation du vélo par l'Utilisateur ou un tiers ;
- L'installation des accessoires sur le vélo par l'Utilisateur ou un tiers ;
- Non-respect de l'article 5.8 des CGAU ;
- Fausse déclaration relative à la souscription ou à l'usage du Service.

Si après deux (2) relances écrites, envoyées par lettre recommandée avec avis de réception, de l'Exploitant l'Utilisateur n'a pas régularisé la situation dans le délai de quinze (15) jours calendaires alors l'Exploitant se réserve le droit de résilier le contrat de location de plein droit et sans indemnités.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription ou du renouvellement du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

ARTICLE 13 - Données à caractère personnel

L'Exploitant est responsable des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories de données traitées *	Principale base légale de traitement
Gestion administrative, opérationnelle et comptable des services (inscription, contractualisation, paiement, exploitation...)	Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, titre d'identité...) Données bancaires (IBAN/RIB, mandat SEPA) Données de paiement (date et montant de paiements...) Données contractuelles Données relatives aux équipements des vélos Données d'usage des services	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
Gestion des demandes et réclamations	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
Amélioration des services	Toutes données	Intérêt légitime
Sécurité des systèmes	Logs, données techniques	Intérêt légitime

(*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par l'Autorité Organisatrice ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune données concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations requises sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant pourrait ne pas être en mesure de fournir les services demandés ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

13.1 Durées de conservation

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- les données relatives à la gestion du Service peuvent être conservées l'issue de cinq (5) exercices civils clos à compter de la cessation du contrat avec l'Utilisateur ;
- les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) exercices civils clos à compter de leur collecte ;
- les données relatives à la gestion des cookies (mesure d'audience et trafic Internet) peuvent être conservées jusqu'à l'issue d'une durée de six (6) mois à compter de leur collecte.

Certains traitements de données spécifiques que mis en œuvre pourront avoir des durées de conservation différentes, notamment si leur conservation est rendue nécessaire du fait d'une obligation légale ou pour permettre à l'Exploitant d'exercer ses droits.

Pour obtenir plus de détails sur les règles de conservation spécifiques à un traitement déterminé, l'Utilisateur peut s'adresser au Service Protection des Données et/ou au Délégué à la Protection des Données (coordonnées ci-dessous).

13.2 Sécurité et transferts de données

Conformément à la réglementation en vigueur sont mis en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

Les transferts éventuels de données sont effectués conformément à la réglementation, et encadrés notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Exploitant est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, aux autres sociétés du Groupe Transdev et à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il peut être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

13.3 Exercice des droits

Conformément à la réglementation, l'Utilisateur peut exercer ses droits de consultation, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et à la portabilité, dans les conditions de la réglementation applicable, sur ses données à caractère personnel que l'Exploitant peut détenir, en adressant une demande mentionnant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de son choix :

Par courrier postal à : Transdev Sénonais, Rue Saint Sauveur des Vignes, ZI des Vauguilletes, 89100 SENS

Par courrier électronique à : intercom@transdev.com

Tant que de besoin, l'Utilisateur peut également adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données du Groupe Transdev (DPO Groupe) à l'adresse suivante : dataprivacy@transdev.com, en précisant le service et la ville concernée.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, www.cnil.fr, auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

ARTICLE 14 – Règlement des litiges

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et l'Exploitant sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes CGAU la version en français prévaut.

Toute réclamation devra être envoyée au Service Client à l'adresse ou par courriel aux coordonnées précisées à l'article 1.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation auprès du Service Client et à défaut de réponse

satisfaisante ou s'il n'a pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de la réception de la réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Service Client est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

Cette saisie peut se faire en ligne www.mtv.travel ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

MTV Médiation Tourisme et Voyage

BP 80 303

75 823 Paris Cedex 17

A défaut de parvenir à une résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 15 - Prise d'effet

Les présentes CGAU sont applicables à compter du 29 août 2024 et sont disponibles à l'Espace Mobilités et sur les sites internet www.velo-intercom.com et www.bus-intercom.com

Lors de la validation d'une commande sur le site internet, l'Utilisateur acceptera les stipulations de la dernière version des CGAU en vigueur disponible sur le site internet www.bus-intercom.com

Dans le cas où l'un quelconque des titres, articles, termes ou stipulations des présentes CCGAU s'avérerait illégal ou en conflit avec la législation en vigueur, la validité de l'ensemble des autres titres, articles, termes ou dispositions des CGAU ne s'en trouverait pas affectée.

Le fait pour l'Exploitant de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGAU par l'Utilisateur ne saurait être interprété comme une renonciation à agir ultérieurement. De plus, l'exercice partiel de droits n'interdit pas d'exercer ultérieurement l'ensemble des droits dont dispose l'Exploitant.

ANNEXE 1 – Notices techniques du VAE (MOD7LE 13AH)



MODÈLE VAE / VILLE

ECARDAN

26"
POUCES

ALUMINIUM
6061

TRANSMISSION
CARDAN

NEXUS
7
VITESSES

FOURCHE
SUSPENSION

ANTI
CREVAISON

ROLLER
BRAKE

V-BRAKE

SELLE
ANTIVIB

POTENCE
REGLABLE

KM/H
6
WALK ASSIST

FEU
STOP

13
AH
BATTERIE

OU

17
AH
BATTERIE

95KM*

120KM*

ARCADE

VÉLO DE VILLE ÉLECTRIQUE

ECARDAN

Le vélo sans chaîne !

Le seul Vélo à Assistance Électrique du marché sans chaîne, sans cambouis et sans entretien.

Fini la chaîne qui saute et le pantalon plein de cambouis !

Avec son design épuré, le cardan est une solution simple et propre qui demande très peu d'entretien.



LES ATOUTS ECARDAN

PASSAGE DU PIED BAS
Enjambement aisé



TRANSMISSION CARDAN
>Entretien réduit
>Propre
>Ne déraille pas



DISPLAY LATÉRAL
5 modes d'assistance
Compteur Kilométrique
Niveau de la batterie
Allumage des feux automatique
Commandes simplifiées + et -



SÉCURITÉ AU FREINAGE
>Feu stop de série



MODÈLE VAE / VILLE

LA FICHE TECHNIQUE ECARDAN

CADRE / FOURCHE

- CADRE** >26" - Aluminium 6061 - Hauteur 44 - Personnalisable
FOURCHE >26" - Suspension - Blanche

GUIDON

- SONNETTE** >Noire - Tournante - Cloche Aluminium
CINTRE >Tourning - Ø25.4 L600 Rise 40 - Angle 55° - Aluminium - Argent
LEVIER >Aluminium - Noirs & Argent
POIGNÉES >Herrmans Zeglo - TPE45 - Noires
POTENCE >Plongeur - Ø25.4 x Ext110 - Réglable - Aluminium - Argent
JEU DE DIRECTION >Fileté - Argent - Avec Capot

FREINS

- AVANT** >V-Brake - Aluminium - Argent
ARRIÈRE >RollerBrake - Shimano - Ventilé - Argent

TRANSMISSION

- MANETTE** >Shimano Revoshift - 7 Vitesses - Indexée - Tournante - à Droite - Noire
DÉRAILLEUR AVANT >NA
DÉRAILLEUR ARRIÈRE >Moyeu Shimano Nexus - 7 Vitesses - Argent
ROUE LIBRE/CASSETTE >Pignon Cardan - Acier
PÉDALES >Aluminium - Axe Anticorrosion - Argent
BOITIER DE PÉDALIER >Cardan
CHAÎNE >NA
ENSEMBLE MANIVELLE >170mm - Aluminium - Sablées
CARTER >NA

ROUES

- AVANT** >M260 - Aluminium Double Paroi - Moyeu Bafang Noir - Argent
ARRIÈRE >M260 - Aluminium Double Paroi - Moyeu Shimano Nexus 7 - Argent
PNEUS >Kenda K935 - Anticrevaillon K-Shield Plus - Bande Réfléchissante - Noirs
CHAMBRES À AIR >26" - Valve Shrader

ÉCLAIRAGE

- AVANT** >Echo 15 lux - Axa - Led - Filaire
ARRIÈRE >Intégré à la Batterie - Led - Filaire

PÉRIPHÉRIQUES

- SELLE** >Selle Royal Gipsy - Noire
COLLIER DE SELLE >Ø31.8 - Aluminium - Axe Ø6 - Argent
TIGE DE SELLE >Ø27.2 - VTC - L350mm - Aluminium - Argent
BÉQUILLE >Centrale Double - Ursus - Noire
GARDE-BOUE >26" - Plastique - Blancs
PORTE-BAGAGE >Aluminium - Personnalisable
ACCESSOIRE >Antivol de Cadre - Axa Solid Plus

COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

- DISPLAY** >DPC220 - Bafang - Latéral - Commandes Simplifiées
MOTEUR >Roue Avant - Bafang - Noir
BATTERIE >Sur Porte-Bagage - Lithium Ion - Ampérage au choix : 13Ah ou 17Ah



POIDS

>26,8Kg

■ **GARANTIE** : Cadre : 5 ans / Composants : 2 ans / Batterie : 3 ans

PERSONNALISATION POSSIBLE DÈS 10 UNITÉS

ARCADE
VÉLO DE VILLE ÉLECTRIQUE

Vélo marqué en usine :
BicyCode®

LES OPTIONS ECARDAN

UNE FABRICATION SUR-MESURE



01/02/03

Peinture, marquage personnalisés et numérotation



04

Antivol de cadre Axa et chaîne



05

Panier fixe
LOC'LINE



06

Autonomie au choix

95KM*

120KM*



07

Garde-boue arrière enveloppant

LOC'LINE



26"
POUCES

08

Balise GPS
Maintenance flotte,
Géolocalisation, Alerte vol



AUTRES OPTIONS ECARDAN



- * Rétroviseurs
- * Support Smartphone
- * Écarteur de danger
- * Garde-boue enveloppant avant

ARCADE
VÉLO DE VILLE ÉLECTRIQUE

* Autonomie maximum selon conditions d'usage

LE SPÉCIALISTE DES FLOTTES DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LOCATION

LES 9 ENGAGEMENTS ARCADE

- ✓ Qualité / Prix
- ✓ Durabilité
- ✓ Pièces détachées d'origine
- ✓ SAV performant
- ✓ Délais courts
- ✓ Technico-commerciaux à l'écoute
- ✓ Formations techniques
- ✓ Expertise technique du bureau d'études
- ✓ Entreprise à impact positif



ARCADE EN QUELQUES CHIFFRES

135
salariés

60 000
vélos/an

28
pays équipés

Vélos libre service
Vélos free floating
Vélos connectés
Vélos classiques
Location longue durée

38
M€ CA

20%
CA à l'export

200
villes



UNE PMI VENDÉENNE AU SERVICE DE SES CLIENTS



ARCADE
VÉLO DE VILLE ÉLECTRIQUE

Créée en 1995, Arcade Cycles est une société française spécialisée dans la conception et la fabrication de vélos de ville classiques et électriques pour une clientèle professionnelle : exploitants de vélos en libre-service, loueurs, agglomérations et collectivités, revendeurs...

Depuis son usine basée à La Roche-Sur-Yon en Vendée, elle innove et produit des vélos personnalisés, robustes et adaptés à une utilisation intensive qui font sa renommée.

ARCADECYCLES.FR



ANNEXE 2 – Prix - Coûts des réparations en cas de non-restitution ou dégradations matérielles – Dépôt de garantie

- 1 mois de location : 60 € TTC
- 3 mois de location : 150 € TTC
- Dépôt de garantie : 800 € TTC
- Pénalité de retard : 5€ TTC par semaine à partir de 7 jours

E-CARDAN 26" Mixte - 36V - CAN - Alu - M - 7V Nexus / BLEU RAL 5015 - TRANSDEV SENONAI - 2024		
		Prix (en €)
CADRE & FOURCHE		
Cadre	Cadre 26" - E-Cardan - H44 - Mixte - Cardan Nexus 7 - RB&VB - Alu - Phosphaté	
Fourches	Fourche 26" - VTC VAE - Suspension - Pivot 205mm x Ø28.6mm x Ø25.4mm - Cone Ø30mm - Threaded - V-Brake - CR85 - Blanche	
Suspension		
GUIDON		
Poignées	Poignée - Herrmans Zeglo - L90mm x Ø22mm - Plastique TPE45 - Noire	0,98 €
Poignées	Poignée - Herrmans Zeglo - L120mm x Ø22mm - Plastique TPE45 - Noire	1,05 €
Potences	Potence VTC - Plongeur - Réglable - Ø25.4 x Ext110 x H180 - Alu - Noir mat	11,60 €
Leviers VAE	Levier Droit - Frein Roller-Brake - UART/CAN - Coupe circuit méca. L1500mm avec interrupteur démontable - Moteur Avant Bafang - Alu - Noir/Argent	4,80 €
Cintres	Cintre City - Norme VAE - Ø25.4 L600 Rise40 - Angle 55° - Alu - Noir	7,00 €
Sonnettes	Sonnette Tournante - Percée avec Cloche - Alu - Argent	1,11 €
Jeux de Direction	Jeu de Direction Fileté Semi Intégré - Ø28.6mm - Cône Ø30mm - Boite de 1	11,10 €
Leviers VAE	Levier Gauche - Frein V-Brake - Moteur Avant Bafang - Alu - Noir/Argent	2,60 €
FREINS		
Freins V-Brake	Frein V-Brake - Avant ou Arrière - L115mm - avec 1 Pipe/ 1 Soufflet/ Vis Inox - Alu - Argent - En Sachet	11,30 €
Freins Roller Brake et Tambour	Frein Roller-Brake - Arrière - Ventilé - Shimano - BR-C3000-R2 - avec entretoise 9.7mm - Argent	18,90 €
CABLES GAINES VISSERIE		
TRANSMISSION		
Cardans	Cardan VAE - 26" - Nexus 7V - sans cache poussière ni pignon - Argent	152,50 €
Cardans	Cache Poussière pour Cardan Nexus 7V - 2 vis - Plastique - Gris	1,10 €
Pédales	Pédales VTC - Gros Filetage - Corps et Cage alu - Axe Anticorrosion - Argent	4,90 €
Cardans	Pignon Cardan Hélicoïdal - Nexus 7 - Acier	29,10 €
Cardans	Manivelle Droite - L170mm - Cardan - Carré Droit - Alu - Sablé	4,40 €
Cardans	Manivelle Gauche - L170mm - Cardan - Carré Droit - Alu - Sablé	4,40 €
Manettes	Manette Droite - Nexus 7 Indexée - Gaine et serre câble démonté - Shimano Revoshift - Câble 2300mm - Noire	7,70 €
Pédaliers	Vis pour Manivelle - M8-1.0x15mm - Hexagonal - Acier -	
ROUES		
Roues Avant	Roue Avant 26" - Moyeu Bafang - Double Paroi M260 Alu Argent - Rayons Inox	160,70 €
Roues Arrière	Roue Arrière 26" - Double Paroi M260 Alu Argent - Nexus 7 Cardan DP23 - Axe Plein - Rayons Inox	131,70 €

E-CARDAN 26" Mixte - 36V - CAN - Alu - M - 7V Nexus / BLEU RAL 5015 - TRANSDEV SENONAI - 2024		
		Prix (en €)
Chambres à Air	Chambre à Air 26" x 1.50/1.75 - Valve Schrader - Boite de 1	1,90 €
Moyeu Shimano Nexus - Accessoires	Accessoires Moyeu Nexus 7V C.J-NX40 - droupout 28"	7,40 €
Fonds de Jante	Fond de Jante 26" - 22x1680mm - Renforcé (Bleu)	1,50 €
Pneus	Pneu 26" x 1.75 - 47-559 - City - Kenda K-935 - Anti Crevaisson K-Shield Plus - Bande Réfléchissante - Noir	16,20 €
ECLAIRAGE		
Eclairages - Accessoires	Câble d'extension feu avant - Panier Locline - Cosses 2.8 isolées - Lg 600mm	2,40 €
Eclairages Avant	Projecteur Avant - Flaire - Echo 15 lux - Led - Support inox - Temporisé	8,80 €
PERIPHERIQUES		
Tiges de Selle	Tige de Selle - VTC - Ø27.2mm x L350mm - avec Chariot - Alu - Noire	6,80 €
Garde-Boue Fixes	Garde-boue 26" - Arrière - Enveloppant - Arcade GBV2 - Epargne Antivol & V-brake - Plastique - Noir	36,00 €
Accessoires de Tige de Selle	Collier de Selle - Ø31,8mm - Avec Blocage Ø6 - Alu - Argent Brillant	
Garde-Boue Accessoires	Cache de finition - pour Garde-boue Arrière Enveloppant 26" V2 - Arcade - Plastique - Sablé Noir	8,70 €
Garde-Boue Fixes	Garde-boue 26" - Equerre Longue - Avant - F58 - Tringle U extérieure - Plastique - Noir	4,50 €
Porte-Bagages VAE	Porte Bagage VAE - 26/28" - V3 - pour Kit Arcade - Alu - Phosphaté	
Porte-Bagages VAE	Rehausse Ajustable - Pour Porte Bagage VAE - A022413 - filétée - Acier - ED black	
Porte-Bagages Tringles	Patte Latérale de Porte-Bagage Ronde V2 - Droite - L155mm - Ø10mm - Courbée - Acier - Noire Mat	1,70 €
Porte-Bagages Tringles	Patte Latérale de Porte-Bagage Ronde V2- Gauche - L155mm - Ø10mm - Courbée - Acier - Noire Mat	1,70 €
Béquilles Centrales & Latérales	Béquille Centrale Double Jumbo - Charge 80 kg - L287mm - Alu - Noir	23,50 €
Garde-Boue Tringles	Tringle en U - Extérieure - L325 mm - Acier Zingué	1,20 €
Selles	Selle Royal Gipsy - Noire	15,70 €
ACCESSOIRES		
Paniers Avant	Panier Avant Locline - I34xL37xH24cm - Fixation Non Fournie - Plastique - Noir	19,00 €
Paniers - Fixation Inférieure	Support projecteur avant - Panier Locline - Plastique - Noir	9,70 €
Paniers - Fixation Inférieure	Support Inférieur Coulissant - Sur Fourche - H130mm - Panier Locline - Acier - Noir	5,00 €
Paniers - Fixation Supérieure	Support Supérieur Coulissant - Ø28,6 Avec Ergot - Panier Locline - Acier - Noir	4,80 €
Sandows	Sandow pour Panier Locline - L145cm x Ø 8mm - Fermé avec agrafes inox - Noir	2,80 €
Réparations Crevaissons	Liquide Vulcanisant - Bidon de 175g - avec Pinceau	18,00 €
Antivols U et Piliants	Antivol U - Abus Facilo - L23cm x 15cm - avec Support - 2 Clefs - Noir	31,50 €
Antivols de Cadre	Antivol Cadre avec Connexion pour Câble - Axa Solid Plus - à Clef Retractable - Noir	15,10 €
Catadioptrés	Catadioptré - Roues - Clipsable - Norme France - Orange	0,51 €
Accessoires VAE	Gaine de protection - Ø17 - Tressée Ouverte - Noire - Vendue au mètre	5,60 €

**E-CARDAN 26" Mixte - 36V - CAN - Alu - M - 7V Nexus / BLEU RAL 5015 -
TRANSDEV SENONAI - 2024**

	Désignation	Prix (en €)
Accessoires VAE	Ressort Antirotation avec Protection Plastique et visserie - Noir	5,00 €
Accessoires VAE	Gaine Spirale - Ø9 5mm - Plastique - Noire - Vendue au mètre	4,29 €
COMPOSANTS ELECTRIQUES		
Câbles VAE	Guide Câble Electrique - pour cadre - TranzX - Noir	17,20 €
Câbles VAE	Câble Principal 4 connecteurs - CAN - Moteur Avant	9,10 €
Câbles VAE	Câble d'extension Display IoT - CAN - L850mm - Noir	13,10 €
Câbles VAE	Capteur de Pédalage - CAN - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang	39,90 €
Chargeurs	Chargeur Batterie Porte Bagage Pytes - 36V 2A Li-Ion - CAN	291,70 €
Batteries	Batterie C2 - 13Ah - Pytes 2600 cells /5P10S - CAN Bafang - Noire	8,70 €
Batteries-Serrure	Serrure de Batterie DLG - Verrouillage Automatique - 2 Clefs Lg70 - Noire	54,00 €
Displays	Display 3 Boutons LCD - CAN - 26" 28"- Bafang - DP C220 - Câble L850mm - Noir	0,80 €
Batteries-Glissières	Glissière Batterie Porte Bagage HW 3.0 - CAN - IoT - Moteur Avant - A Programmer - Plastique - PYTES- Noir	6,90 €
Câbles VAE	Câble de Lumière Avant - UART/CAN - L1100 mm - Moteur Avant Bafang - Noir	4,00 €
Câbles VAE	Câble d'extension Moteur - UART/CAN - Moteur Bafang - 1500mm - 9pin - Noir	120,00 €
Câbles VAE	Disque Aimanté - UART/CAN - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang	
Logiciel VAE	Contrôleur Moteur Avant 3.0 - CAN - IoT - 36V 250W - SOFTW0052 - Version Cardan - 26" - Bafang	

ANNEXE 3 – Formulaire pour l'exercice du droit de rétractation

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de

[Indiquez ici le nom de l'entreprise, son adresse géographique et son adresse électronique]

.....
.....
.....

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/ la prestation de service (*) ci-dessous

.....

— Commandé le (*)/reçu le (*)

.....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....

— Date

— Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)

.....

(*) Biffez la mention inutile.

ANNEXE 4 – Garanties et exclusions de l'assurance incluse dans le contrat de location



Garanties

-  **Dommages accidentels et Casse :**
Toute destruction ou détérioration accidentelle, partielle ou totale, nuisant au bon fonctionnement du vélo et le rendant impropre à son usage ou utilisation résultant d'une chute, d'une collision avec un ou plusieurs autres véhicules, d'un choc avec un corps fixe ou mobile (arbre, mur, piéton, animal, etc.), d'un renversement du vélo.
-  **Vol et tentative de vol :** avec obligation d'équiper le vélo d'un antivol agréé 2 roues par la FUB.
-  **Catastrophes naturelles :** dommages directs subis à cause d'une catastrophe naturelle, avec une franchise applicable de 380 € (franchise réglementaire en vigueur à ce jour).
-  **Catastrophes technologiques :** dommages directs subis à cause d'une catastrophe technologique.
-  **DPRSA :** Défense Pénale et Recours Suite à Accident.
-  **Couverture géographique :**
Pour la Responsabilité Civile, DPRSA, vol et tentative de vol, casses et dommages accidentels : en France métropolitaine et pays limitrophes.
Pour les catastrophes naturelles et technologiques : en France métropolitaine et DROM-COM (Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer).



Exclusions

- * Les dommages relevant de la "**garantie fabricant**".
- * Les **défauts cachés** (art. 1641 à 1649 du Code civil).
- * Les **défauts de conformité** (art. L217-4 à L217-14 du Code de la consommation).
- * La **Responsabilité civile vie privée** si l'utilisateur est bénéficiaire d'une garantie Responsabilité civile vie privée par un autre contrat d'assurance
- * L'**usure** des pneus et des plaquettes de freins.
- * La **faute intentionnelle** du souscripteur ou de l'assuré/utilisateur.
- * Les dommages résultant du **non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien** mentionnées par le souscripteur ou le propriétaire du vélo.
- * Les dommages directement dus à un **mauvais entretien caractérisé, à l'usure ou à un vice** propre du vélo et connus de vous.
- * Les dommages survenus au cours du **transport du vélo** que ce soit à l'occasion de la livraison ou d'un éventuel retour.
- * Les **utilisations du vélo** en tant que transport à titre gratuit ou onéreux dans le cadre de livraison rapide alimentaire (Uber Eats, Deliveroo, pizzeria...) et l'utilisation du vélo à l'occasion de compétitions.